

FONDS

EAU

22 SEPTEMBRE 2026

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole





QU'EST-CE QUE LE FONDS EAU?

L'accès à l'eau constitue un enjeu clef de la coopération et la solidarité internationale.

« Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau dans le monde d'ici 2030 ».

Le 6^{ème} Objectif de Développement Durable défini lors du Sommet de l'ONU du 25 septembre 2015 vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables. Il appelle également à une gestion durable de cette ressource, et à la réduction du nombre de personnes souffrant du manque d'eau.



QU'EST-CE QUE LE FONDS EAU?

**Financement maximum à
hauteur de 80% du montant
global du projet.**

Afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif, Saint-Étienne Métropole crée un Fonds Eau dédié à soutenir des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence et de solidarité internationale avec des collectivités étrangères et leurs groupements dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

FONCTIONNEMENT DU FONDS EAU



Le Fonds Eau Saint-Étienne Métropole
représente un montant annuel d'environ
60 000 €.

Il est abondé grâce à un accord conclu avec la société Saur, délégataire d'un service d'eau potable de la Métropole, dans le cadre du dispositif 1% eau prévu par la loi n°2005-95 du 9 février 2005.

QUELS SONT LES PROJETS ÉLIGIBLES?

Réalisation d'infrastructures
pour améliorer l'accès à
l'eau potable et
l'assainissement.

Actions de sensibilisation et
d'éducation.

QUELS SONT LES PAYS CIBLÉS?

Territoires ciblés par l'Aide Publique au Développement selon l'OCDE ou pays nécessitant une aide d'urgence dans les domaines eau et assainissement.

QUELS SONT LES PORTEURS DE PROJETS ÉLIGIBLES?

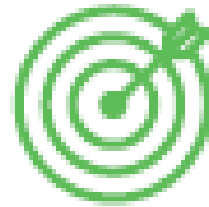
Communes membres de
Saint-Étienne Métropole

Associations domiciliées
à l'étranger sur le
territoire d'une ville liée à
une commune membre
par un accord de
jumelage ou un accord
de coopération
décentralisée

Associations domiciliées
sur le territoire de
Saint-Étienne Métropole

OBJECTIFS DU FONDS EAU

Mettre en œuvre des programmes de coopération décentralisée mobilisant l'expertise et le savoir-faire de la métropole de Saint-Étienne.



Développer des solutions durables aux enjeux rencontrés en matière d'eau potable et d'assainissement en adoptant une approche collaborative et solidaire.



QUELS SONT LES COÛTS PRIS EN CHARGE?

Réalisation
d'infrastructures,
sauf infrastructure
dédiée à
l'agriculture

Actions
d'accompagnement
(sensibilisation des
populations,
formation...)

Coûts de mise en
œuvre, représentant
au maximum 15% de
la demande de
Fonds

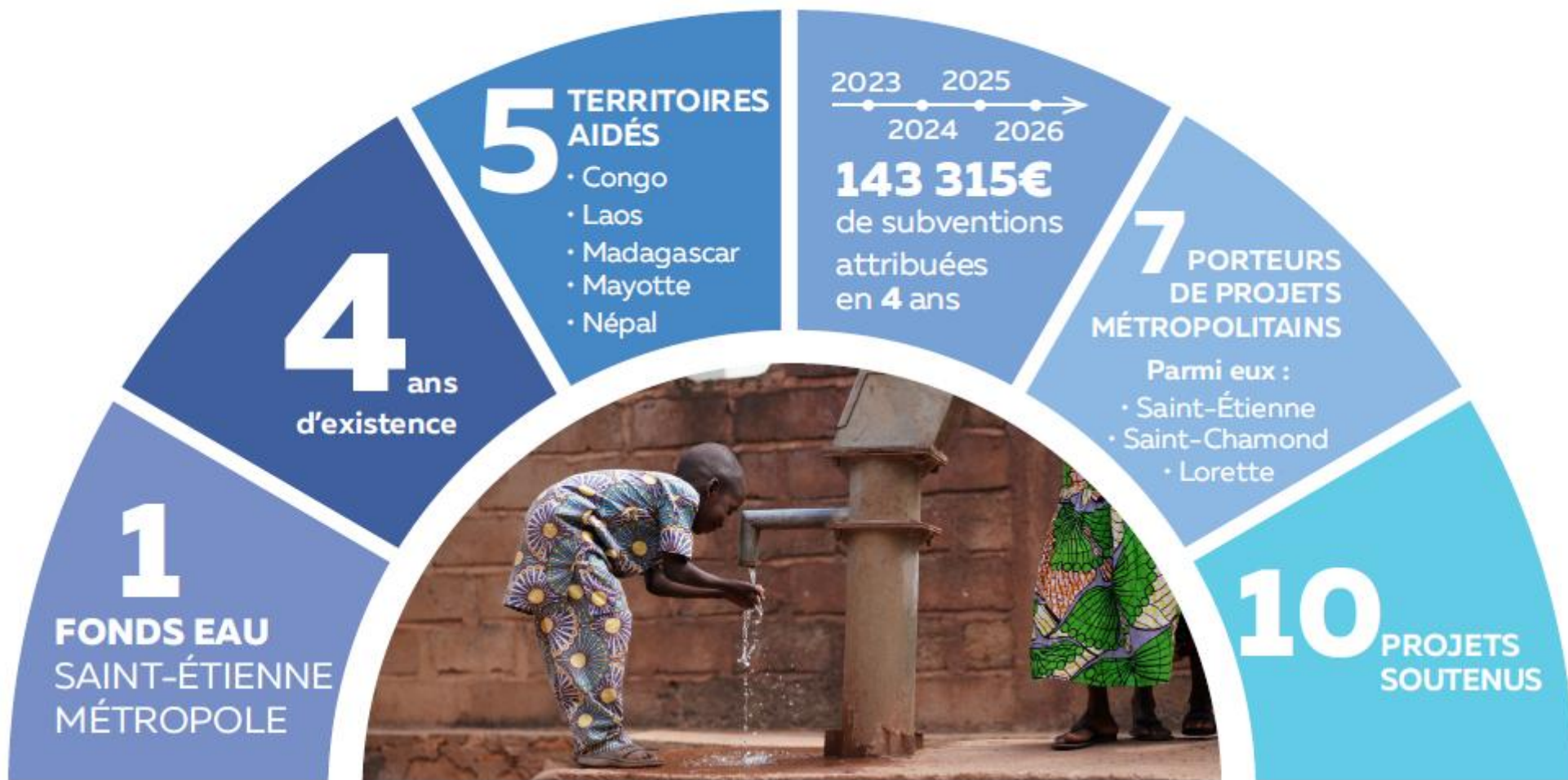
Coûts administratifs,
représentant au
maximum 5% de la
demande de Fonds

Les études préalables doivent être financées par le porteur de projet. Leur coût peut être pris en charge dans un maximum de 10% de la demande au Fonds Eau.



QUELS SONT LES CRITÈRES?

- Avoir pour objet la réalisation d'infrastructures d'accès à l'eau et/ou à l'assainissement, et/ ou mener des actions de sensibilisation et d'éducation
- Constituer un facteur de développement local
- Renforcer la maîtrise d'ouvrage publique de l'eau : implication de l'autorité publique locale en charge de l'eau et de l'assainissement
- Donner des garanties d'une gestion pérenne des ouvrages: implication des bénéficiaires finaux, formation, comité de point d'eau, mise ne place d'une gestion financière et technique des ouvrages
- Être en conformité avec la réglementation nationale. Le porteur de projet doit être en capacité de mener des projets de développement local, en particulier dans le secteur de l'eau et l'assainissement
- Être en cohérence avec les programmes de développement menés dans la région et le pays



Saint-Étienne Métropole agit, dans le cadre de sa politique de coopération et de solidarité internationale, pour favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement. À travers son Fonds Eau, elle soutient des actions contribuant à l'Objectif de Développement Durable n°6 de l'ONU :

« Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau dans le monde d'ici 2030 »



QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION?

Les projets sont étudiés par une commission de sélection au fur et à mesure de leur réception



Lorsque le bénéficiaire est une association, le soutien financier sera accordé au titre d'une subvention exceptionnelle, et au titre d'un fonds de concours lorsque le bénéficiaire est une collectivité territoriale



Les engagements du bénéficiaire et du financeur (Saint-Étienne Métropole) sont contractualisés par une convention



Un acompte de 80% sera versé à la signature de la convention. Le solde de 20% sera versé à réception des justificatifs financiers et techniques mentionnés dans la convention, sous réserve de leur conformité avec le projet subventionné



Le projet doit être réalisé dans un délai de deux ans sauf exception. Le Fonds Eau peut être sollicité pour chacune des phases d'un projet d'une durée globale supérieure



DEPOSEZ VOTRE DOSSIER

Pièces attendues :

1. Formulaire de demande (téléchargeable sur le site de Saint-Étienne Métropole)
2. Budget prévisionnel et attestation de non-récupération de la TVA (modèles téléchargeables sur le site de Saint-Étienne Métropole)
3. Courrier de demande de subvention précisant le montant sollicité
4. Dossier de présentation du projet
5. Lettre de soutien au projet des autorités locales concernées
6. RIB ou RIP



DEPOSEZ VOTRE DOSSIER

Annexes recommandées :

7. Conventions de partenariat entre les différentes parties prenantes
8. Devis des travaux
9. Compte d'exploitation prévisionnel du service d'eau potable et/ou d'assainissement
10. Études de faisabilités ou diagnostics réalisés



DEPOSEZ VOTRE DOSSIER

Pour les associations uniquement:

- 11. Copie des statuts
- 12. Liste à jour des dirigeants de l'association
- 13. Copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale
- 14. Copie des comptes d'exploitation, des deux derniers exercices

VOTRE DOSSIER EST À DEPOSER PAR VOIE NUMERIQUE UNIQUEMENT